

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires étrangères

– Examen, ouvert à la presse, du rapport d'information sur l'influence de la France dans un monde postcolonial (Mme Amélia Lakrafi et Mme Sabrina Sebaihi, rapporteures) 2

Mercredi

15 avril 2026

Séance de 10 heures 30

Compte rendu n° 57

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

Présidence
de M. Alain David,
Vice-Président



La commission procède à l'examen, ouvert à la presse, du rapport d'information sur l'influence de la France dans un monde postcolonial.

La séance est ouverte à 10 h 40.

Présidence de M. Alain David, vice-président.

M. Alain David, président. Chers collègues, notre ordre du jour appelle l'examen du rapport d'information sur l'influence de la France dans un monde postcolonial. Ce travail, issu de la mission créée le 22 janvier 2025, et qui est porté par nos collègues Sabrina Sebaihi et Amélia Lakrafi, met en lumière les recompositions de la présence française à l'international, les attentes renouvelées de nos partenaires ainsi que les limites des instruments traditionnels de notre diplomatie d'influence. Il souligne en particulier la nécessité de repenser nos modes d'action dans un contexte marqué par la concurrence accrue d'autres puissances et par une demande croissante de relations fondées sur la réciprocité et le respect. Ce rapport aborde également des sujets d'une grande importance pratique, notamment le problème des mobilités et son corollaire, celui des visas, qui représente trop souvent un irritant majeur.

Ce travail s'inscrit pleinement dans les préoccupations de notre commission, qui œuvre à l'adaptation de l'action extérieure de la France aux mutations du monde contemporain, en articulant plus étroitement la diplomatie politique, la coopération culturelle, les partenariats économiques et le dialogue avec les sociétés civiles.

À cet égard, les travaux que nous avons conduits dans le cadre de l'examen de l'avis sur le projet de loi relatif à la restitution des biens culturels provenant d'États qui, du fait d'une appropriation illicite, en ont été privés, prennent une résonance particulière. Ils participent d'un mouvement plus large de reconnaissance, de transparence et de reconstruction d'un lien de confiance avec de nombreux pays, notamment sur le continent africain. La question du patrimoine ne relève pas seulement de la culture. Elle touche aussi à la mémoire, à la souveraineté et à la dignité des peuples.

De même, la perspective du sommet *Africa Forward*, qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, les 11 et 12 mai prochains – auquel participera une délégation de notre commission composée de Bruno Fuchs, Dieynaba Diop, Sabrina Sebaihi, Michèle Tabarot, Vincent Ledoux et Aurélien Taché –, constitue une opportunité majeure pour prolonger ces réflexions. Il devrait permettre d'illustrer la richesse et le dynamisme des relations entre le continent africain et la France, et la diversité des acteurs qui y prennent part – États, entreprises, jeunesse, artistes, sociétés civiles, diasporas. Ce sommet sera le premier à être accueilli et coprésidé par un pays anglophone, ce qui constitue un symbole fort.

Dans ce contexte, le rapport présenté aujourd'hui apporte une contribution précieuse. Il nous invite à dépasser les logiques d'influence héritées du passé pour construire des partenariats plus horizontaux. C'est à cette condition que la France pourra continuer à jouer un rôle singulier et utile dans un monde en pleine recomposition.

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. Mme Sebaihi et moi-même sommes ravies de présenter ce rapport sur l'influence de la France dans un monde postcolonial. Nous nous sommes attachées à faire de cette mission un travail utile pour la commission, sans répéter le contenu des rapports d'information récents sur les relations de la France avec l'Afrique ou sur la francophonie. C'est la raison pour laquelle nous avons concentré nos efforts sur la question

suivante : comment améliorer l'image de la France auprès des pays anciennement colonisés, ou plutôt des « partenaires historiques », ainsi que nous proposons de les qualifier ?

Ces pays remettent parfois en question la présence de la France, notamment sous l'influence des théories postcoloniales et panafricaines, mais aussi de certains adversaires ou ennemis géopolitiques. Nous nous sommes efforcées d'étudier ce phénomène, que l'on qualifie souvent de « sentiment antifrçais », pour en mesurer la réalité et les ressorts, et pour identifier les moyens de le combattre. Nous avons auditionné plus de soixante-dix personnes, notamment des universitaires et des acteurs de la société civile, pour obtenir un point de vue extérieur sur notre diplomatie. Nous avons également réalisé deux déplacements aussi denses qu'instructifs au Sénégal et à Madagascar, où nous sommes arrivées quelques jours après le renversement du président de la République en exercice.

De manière générale, nous estimons qu'il convient de nuancer l'idée d'un sentiment antifrçais généralisé et d'un recul structurel de la présence française. Certes, la concurrence de la Chine, de la Russie, des pays du Golfe, de la Turquie et de bien d'autres pays, est féroce. Certes, cette concurrence nous cible souvent directement par des campagnes de désinformation, et l'Afrique francophone est particulièrement touchée, notamment au Sahel. Mais en examinant les chiffres, nous constatons que le sentiment antifrçais est avant tout le fruit d'une perception – c'est cela qui nous a paru intéressant.

En effet, les échanges économiques sont en croissance, tout comme les investissements directs à l'étranger : depuis 2000, les investissements français en Afrique ont été multipliés par dix pour atteindre 54 milliards d'euros en 2023. Au cours des dix dernières années, le nombre de filiales françaises en Afrique a augmenté de 50 %. L'aide publique au développement en direction des pays africains a aussi connu une très forte croissance et reste une priorité, malgré sa diminution depuis 2024. Le nombre d'entretiens de haut niveau a doublé entre 2024 et 2025, tout comme le nombre d'échanges institutionnels entre administrations. Je rappelle que seuls trois États ont souhaité rompre les liens diplomatiques avec notre pays, dans chaque cas à la suite d'un coup d'État.

La « demande de France » persiste également. Le nombre de visas de circulation délivrés est passé de 1,7 million en 2022 à 3 millions en 2024. Le nombre d'étudiants étrangers en provenance de pays anciennement colonisés est également en hausse, autour de 200 000. Lors de nos déplacements, nous avons rencontré de nombreux jeunes engagés dans la société civile, pour qui la France est une source d'inspiration sur les questions touchant à la démocratie, à la lutte contre la corruption ou encore au changement climatique.

Cependant, il est indéniable qu'un sentiment antifrçais s'est manifesté à certaines occasions. Son instrumentalisation représente même dans certains cas une menace pour nos ressortissants, et certains gouvernements en jouent assurément à des fins politiques.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. En nous interrogeant sur les ressorts de cette image parfois dégradée de la France, il nous est apparu que notre pays, dans les États anciennement colonisés, et particulièrement en Afrique, incarne l'Occident, non seulement dans ses valeurs affichées, mais aussi et peut-être surtout dans ses contradictions. On renvoie ainsi la France à la fois aux crimes liés à la colonisation, au maintien de formes d'influence héritées de la période dite de la « Françafrique », mais aussi à son positionnement international contemporain. Celui-ci est perçu comme obéissant à une logique de « deux poids, deux mesures » entre le conflit russo-ukrainien, d'une part, et d'autres conflits

mondiaux, qu'il s'agisse de Gaza, bien sûr, mais également du Soudan ou de la région des Grands Lacs.

En parallèle, la conditionnalité des aides et la volonté d'imposer des réformes de société sont de plus en plus vécues comme des formes renouvelées d'ingérence, facilement instrumentalisées par certains gouvernements, mais aussi profondément ressenties par les sociétés civiles. J'ai en tête l'exemple du téléphérique à Antananarivo, qui est devenu, malgré lui, le symbole du maintien de la présence française à Madagascar.

Dans ce contexte, la France n'a, semble-t-il, pas su percevoir les évolutions internes profondes des sociétés africaines, marquées par une jeunesse politisée, exigeante, attachée à sa souveraineté, mais aussi à son histoire et à la cohérence des partenariats internationaux.

À cet égard, la question de la présence militaire française fournit un exemple éclairant. Jusqu'à récemment, les pays étaient demandeurs de formations françaises et certains ont même sollicité une aide sur le terrain pour lutter contre le terrorisme. Mais notre armée est restée trop longtemps sur place, sans toujours réussir à remplir ses objectifs, au point que sa présence est devenue une cible facile pour certains dirigeants, car il était devenu insupportable pour une partie des populations de voir des forces armées étrangères sur leur territoire.

La France a également déçu en tardant à mettre en œuvre ses engagements. Le discours du président de la République à Ouagadougou en 2017 a créé des attentes immenses en matière de refondation des partenariats, mais les actes n'ont pas été à la hauteur. Le cas des restitutions de biens culturels est particulièrement révélateur : il a fallu attendre près d'une décennie pour que le Parlement se saisisse d'un cadre législatif adapté, laissant ainsi s'installer l'idée que la France hésite encore à tirer toutes les conséquences de son histoire. Or, comme le souligne notre rapport, la question mémorielle demeure un élément structurant des relations diplomatiques contemporaines – en la matière, nous sommes en retard sur la plupart de nos homologues européens.

Enfin, un sujet concentre aujourd'hui une grande partie des colères, des frustrations et des incompréhensions profondes : celui des visas, de la mobilité étudiante et du renouvellement des titres de séjour. Il touche directement les populations dans les pays concernés, mais aussi les diasporas présentes sur notre territoire, lesquelles sont susceptibles d'éprouver le sentiment d'être prises dans la contradiction entre la force des liens humains et les restrictions des politiques administratives. Ces politiques sont d'autant plus mal vécues qu'elles s'inscrivent dans un contexte où se multiplient les discours stigmatisants, et où les obstacles rencontrés alimentent un sentiment d'injustice durable.

Positionnement international à géométrie variable, présence militaire excessive, retard dans le traitement des questions mémorielles, difficultés relatives à la mobilité : tels sont les ressorts du sentiment antifrançais que nous avons identifiés. Nos faiblesses sont aujourd'hui exploitées par des puissances concurrentes qui ne partagent ni nos valeurs démocratiques, ni nos exigences en matière de droits humains. Cela nous oblige, collectivement, à appréhender ces faiblesses sans détour et à y répondre avec lucidité et détermination, si nous ne voulons pas voir notre influence reculer durablement. C'est dans cet esprit que notre rapport comporte une série de propositions, dont je vous présenterai la partie relative aux questions historiques et à la mobilité étudiante.

Les universitaires nous ont alertées sur la faiblesse des moyens consacrés aux recherches portant sur les questions mémorielles, alors qu'il s'agit d'un levier essentiel pour construire des relations apaisées. C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable de mobiliser des moyens importants pour faciliter la venue des chercheurs souhaitant mener des travaux sur l'histoire de leur pays ou sur les objets qui pourraient être restitués.

Par ailleurs, effectuer certains gestes symboliques donnerait le sentiment que la France est proactive et ne cherche pas à dissimuler son passé. Je pense, par exemple, à la demande de l'Algérie sur la question des essais nucléaires dans le Sahara, où une coopération pourrait être engagée de manière à identifier clairement les sites, participer à leur nettoyage et réfléchir à des réparations.

Nous soutenons également l'idée, jusqu'ici repoussée, de créer un musée de l'histoire de la colonisation, qui s'ajouterait au musée du Quai Branly – Jacques Chirac et au musée de l'histoire de l'immigration de la Porte Dorée. La France doit se doter d'un lieu pédagogique à même de présenter une histoire, son histoire, et de la regarder en face. Une telle institution permettrait d'organiser des expositions itinérantes pour aller au contact de la population, et de mener des projets de coopération culturelle avec d'autres pays, en élaborant des expositions croisées. N'oublions pas que l'image de la France dans les pays anciennement colonisés est indissociable de la manière dont la France traite elle-même ce passé.

Enfin, la question des restitutions des biens culturels et des restes humains doit franchir une nouvelle étape. Il ne s'agit plus simplement de répondre au cas par cas, mais bien d'engager une politique volontariste, structurée et transparente de restitution, pensée comme un acte de justice, de reconnaissance et de coopération, et non comme une concession ponctuelle. En ce sens, le texte qui vient d'être adopté constitue une réelle avancée.

J'en viens à présent à la question de la mobilité étudiante. La stratégie « Bienvenue en France » a permis une augmentation sensible du nombre d'étudiants étrangers, dont environ la moitié vient du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Il convient de s'en féliciter. Cependant, la procédure « Études en France » reste confuse et les difficultés rencontrées sont trop nombreuses. Une meilleure coordination entre les pays d'origine, les ambassades et les établissements d'enseignement supérieur est nécessaire pour établir une offre adaptée aux capacités d'accueil et aux besoins du pays d'origine. Il s'agit également d'éviter les décisions contradictoires : environ 10 % des étudiants admis dans un établissement français après avis favorable de l'ambassade n'obtiennent pas leur visa. À cet égard, les critères de sélection doivent être clarifiés.

Les difficultés ne s'arrêtent pas à l'obtention du visa. Le renouvellement des titres de séjour constitue souvent un parcours long et incertain. C'est pourquoi nous préconisons la mise en place de visas et de titres de séjour couvrant l'ensemble de la durée des études, ainsi que la conclusion de conventions entre établissements et préfectures de manière à simplifier les démarches et sécuriser les parcours.

Nous avons identifié trois motifs d'inquiétude. Premièrement, l'augmentation des ressources exigées pour étudier en France risque, en l'absence de bourses supplémentaires, d'exclure une grande partie des étudiants et d'aggraver l'image d'une France perçue comme un pays réservé aux élites. Par conséquent, nous plaçons en faveur d'une augmentation substantielle du nombre et du montant des bourses.

Deuxièmement, l'évolution de la stratégie « Bienvenue en France » vers une priorisation des besoins de l'économie française accrédite l'idée que la France souhaite organiser une fuite des cerveaux à son profit. Nous pensons au contraire que les échanges universitaires sont des leviers de codéveloppement, permettant aux étudiants de se former en France, tout en contribuant, à terme, à la montée des compétences dans leur pays d'origine.

Troisièmement, nous avons été alertées sur les préinscriptions payantes que proposent certains établissements, en dehors de la plateforme « Études en France », à des étudiants qui ne sont pas en mesure d'obtenir leur visa. Il est urgent de mettre fin à cette pratique, notamment en homologuant les établissements autorisés à accueillir des étudiants étrangers.

Enfin, nous soutenons le développement de formations françaises décentralisées, comme cela a été fait en Asie du Sud-Est, de manière à permettre à un public plus large et plus modeste d'accéder à nos formations dans une logique de coopération réciproque et équilibrée.

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. Sur les questions de mobilité, il reste beaucoup à faire. Les interrogations liées à la procédure de traitement des demandes de visa sont sous-estimées. Ce dispositif est souvent peu satisfaisant, en dépit de certaines améliorations constatées sur le terrain, par exemple au Cameroun, où le changement de responsable des visas, à l'initiative de la nouvelle directrice des Français à l'étranger, a été salué par tous nos interlocuteurs, y compris de nombreux parlementaires dont les demandes étaient auparavant rejetées.

Les habitants des pays anciennement colonisés perçoivent très mal les refus de visas, dans des proportions significativement plus élevées que les ressortissants de pays sans liens historiques avec la France. Le taux de refus moyen passe en effet de 15 % au niveau mondial à 50 % pour certains pays d'Afrique francophone, sous prétexte qu'ils présenteraient un risque migratoire élevé. Cela nourrit la frustration et la rancœur à l'égard de la France. J'ai pu l'observer souvent en Afrique : le sentiment antifrçais commence au consulat.

Nous recommandons de clarifier les critères d'attribution des visas, de permettre de compléter un dossier sans frais supplémentaires et de créer des mécanismes de facilitation pour certains publics, comme les personnes ayant des liens familiaux avec les diasporas, les entrepreneurs, les artistes ou les universitaires, en s'appuyant sur des tiers de confiance. De manière générale, il importe de créer un lien plus étroit avec les représentants des diasporas, dans le cadre d'une instance de dialogue formalisée. Pour que ces améliorations soient efficaces, il faudra lutter contre la fraude documentaire orchestrée par des officines qui garantissent frauduleusement l'obtention d'un visa à des prix exorbitants.

Nous devons enfin, et surtout, parvenir à établir des relations d'égal à égal avec nos partenaires historiques. Sur le terrain, les diplomates ont bien intégré cette évolution, mais il est indispensable de poursuivre les efforts dans tous les domaines. En matière de coopération culturelle, les projets ne doivent pas toucher seulement une élite, mais atteindre une frange plus large de la population. Certains instituts français, comme ceux de Kinshasa, Brazzaville ou d'Afrique du Sud, ont su développer leur audience auprès des publics populaires.

En matière d'aide au développement, il convient de mieux faire connaître nos interventions, qui sont trop peu visibles, et mieux associer les bénéficiaires au choix des projets et à leur évaluation.

En matière de coopération institutionnelle, nous préconisons d'accroître la mise à disposition d'experts auprès des administrations. J'ai eu connaissance de plusieurs cas dans ma circonscription, où la France a décidé d'en retirer certains qui avaient été placés auprès de quelques gouvernements. Ainsi, en Centrafrique, un militaire qui entretenait d'excellentes relations avec le ministre de la défense local a été rappelé en France du jour au lendemain. Il a été remplacé par un militaire russe. Cela me conduit à suggérer que la commission entreprenne une mission sur les ressources humaines du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, afin de comprendre pourquoi des diplomates qui parlent japonais ne vont jamais au Japon, ou des experts qui parlent swahili ne sont jamais affectés dans un pays africain.

La France, selon nous, est trop timide dans la défense de son image et de son action. À cet égard, nous avons pu mesurer un écart important d'appréciation entre nos interlocuteurs français et étrangers. Au Sénégal comme à Madagascar, les acteurs de la société civile nous appellent à communiquer davantage sur un continent hyperconnecté, mais où l'éducation aux médias est faible, ce qui rend la population particulièrement vulnérable aux manipulations malveillantes. L'enjeu est de faire preuve de transparence sur notre action pour prouver que nous n'avons rien à cacher, tout en montrant ce que nous pouvons apporter face à la concurrence russe ou chinoise.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'est doté d'une cellule de riposte, et Canal France international (CFI) fait tout son possible pour soutenir le développement d'un journalisme de qualité, mais les moyens déployés sont à l'évidence insuffisants au regard de ceux que mobilisent nos adversaires. Face à eux, il nous appartient d'aller beaucoup plus vite, beaucoup plus fort, et d'anticiper la désinformation par une communication plus offensive. Nous devons aussi actionner d'autres leviers, comme la francophonie, qui propose une diplomatie positive orientée vers la jeunesse, les liens économiques et la société civile.

En conclusion, nous pensons que la situation de la France chez ses partenaires historiques n'est peut-être pas aussi alarmante qu'on le dit souvent, et qu'on peut le lire dans la presse, notamment la presse française. Toutefois, elle risque de le devenir si nous ne corrigeons pas certains défauts de notre politique nationale et internationale. L'objectif de ce rapport est de proposer des solutions opérationnelles qui, mises bout à bout, sont susceptibles d'améliorer l'image de notre pays.

Si nous avons un mot d'ordre à délivrer, ce serait l'exemplarité. Il nous appartient d'être transparents, de tenir nos engagements, de respecter nos homologues et de traiter les populations avec dignité. Cette attitude est indispensable pour préserver notre rôle auprès de ces pays d'avenir. Mais nous ne devons pas non plus avoir honte de notre histoire, qu'il convient d'aborder sans tabou, mais aussi sans complexe. Nous devons, en dépit d'une histoire souvent douloureuse, nous montrer fiers des extraordinaires liens humains et culturels qui nous unissent à tous ces pays. Ces liens ont toujours été, à nos yeux, une clé essentielle de notre futur, à l'instar de ceux que nous avons su développer avec les pays que nous avons colonisés en Asie, comme le Vietnam, le Cambodge ou le Laos.

M. Alain David, président. Je vous remercie. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Pierre-Yves Cadalen (LFI-NFP). Le temps des colonies est révolu. N'en déplaise à M. Retailleau, qui évoque les « *belles heures de la colonisation* », nous entrons dans un monde pleinement postcolonial. Les soubresauts des impérialismes – qu'ils viennent des États-Unis, d'Israël ou de la Russie – peinent à masquer l'impuissance totale de l'usage

débridé de la violence. Vouloir soumettre par la force le peuple palestinien, le peuple libanais, le peuple ukrainien ou le peuple cubain, c'est ignorer la puissance de l'idée de liberté des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes. La France en a d'ailleurs fait la douloureuse expérience. Les pitreries de son ex-ministre de l'intérieur vis-à-vis de l'Algérie, pays longtemps décisif dans les relations africaines de la France, ont porté à leur comble une politique méprisante et erratique qui n'a rien à envier aux gesticulations de Donald Trump.

Emmanuel Macron n'est pas en reste. C'est d'ailleurs lui qui a laissé son ex-ministre dégrader les relations extérieures de la France. Lorsque vous mentionnez son discours de Ouagadougou en 2017, mesdames les rapporteuses, vous oubliez la scène qui a eu au moins autant d'écho que le contenu du discours lui-même, dans laquelle le président de la République, en triste sire, s'est moqué du président burkinabé, parti selon lui « *réparer la clim* ». Voilà qui ne présageait en rien de nouvelles relations avec l'Afrique. Ce que le rapport nomme « *le début d'un processus de normalisation* » aboutira à la retraite précipitée du Mali, du Burkina Faso et du Niger, ainsi qu'à la dégradation considérable des rapports avec Alger. Le macronisme est victime de ses succès internationaux, comme il l'est sur la scène nationale – il est sans doute mal compris.

Votre rapport a le mérite de considérer en partie, et à mots couverts, cet état de fait. Lorsque vous mettez en cause la politique des visas, c'est en réalité une charge directe contre la politique menée par la France ces dernières années. Vous écrivez à juste titre que l'héritage colonial réside dans des liens humains et s'incarne dans la présence des diasporas et le souhait des populations de venir dans notre pays. Mais les personnes qui se trouvent aux prises avec des situations administratives impossibles peuvent témoigner à quel point notre pays est devenu inhospitalier.

Les responsables des politiques violentes à l'égard de ceux qui viennent en France pensent-ils que les personnes qui meurent en Méditerranée n'ont aucune famille ? N'imaginent-ils pas que la peine immense de centaines de milliers de proches des disparus constitue un facteur majeur de dégradation des relations entre la France et l'Afrique ?

Tant de défis nous attendent. La piteuse gestion de la crise en Kanaky Nouvelle-Calédonie montre assez à quel point ce gouvernement est incapable de se saisir des enjeux postcoloniaux, en traitant par-dessus la jambe un processus de décolonisation. C'est en se mobilisant autour de grands projets d'avenir, portés par la coopération internationale, c'est en servant l'intérêt général humain et non le seul intérêt national, contrairement à tous les impérialismes qui sévissent aujourd'hui, que la France sera en mesure d'exercer quelque influence sur le monde contemporain.

M. Pierre Pribetich (SOC). Ce rapport de qualité dresse un constat lucide : la France traverse une phase de redéfinition profonde de ses relations avec ses partenaires historiques. L'influence de notre pays est en recul relatif, sous l'effet de nouvelles dynamiques politiques, de la concurrence internationale de nouveaux acteurs tels que la Chine ou la Russie, et d'une remise en cause de notre présence passée. Pour autant, il serait erroné de parler de rupture. Les liens humains, culturels, linguistiques et économiques restent puissants et structurants.

Ce rapport met en lumière le décalage persistant entre nos discours et nos actes. Nous avons amorcé une évolution – reconnaissance du passé, volonté de partenariat d'égal à égal –, mais cette transformation reste incomplète et la France envoie bien souvent des signaux

contradictaires. Les attentes sont fortes, notamment sur la question mémorielle. La politique des visas et la perception d'une ingérence française renforcent cette méfiance.

Il paraît donc indispensable de changer de posture, de passer d'une logique d'influence héritée à une logique de coopération respectueuse, transparente et équilibrée. Cela suppose d'écouter davantage les sociétés civiles, en particulier les jeunes, de valoriser les diasporas, et de renforcer nos actions dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la culture. Cela suppose également de maintenir un dialogue fructueux. J'aimerais également insister sur un point que vous avez souligné : la force du *soft power*. C'est ce lien entre nos cultures qui permet à notre pays de rayonner dans le monde.

Comment la France peut-elle concrètement restaurer cette confiance avec ses partenaires historiques, notamment auprès des jeunes générations, tout en étant compétitive face à des puissances qui proposent bien souvent des partenariats moins exigeants en matière de gouvernance et de valeurs ? À cet égard, notre pays aurait tout intérêt à réserver un meilleur accueil à l'ensemble des jeunes, notamment dans les formations universitaires.

M. Frédéric Petit (Dem). Il ressort de ce rapport deux notions auxquelles je suis extrêmement attaché. La première est celle de « diplomatie des sociétés civiles », que je préfère au terme d'« influence ». La seconde, que j'entends de plus en plus, est celle de « partenariat historique ». Ces deux expressions sont particulièrement précieuses pour nos travaux.

En tant que rapporteur pour avis des crédits du programme 185 de la mission budgétaire *Action extérieure de l'État*, je m'efforce de construire une réflexion qui nous concerne directement nous, parlementaires. À ce titre, je souhaite interroger de manière approfondie le rôle du parlementaire.

Je crois comme vous, madame Lakrafi, que le problème qui se pose à nous relève avant tout d'une question de perception et d'une question opérationnelle. Sur le fond, nous sommes tous d'accord sur la politique à mener. Nous visons 500 000 étudiants étrangers en France d'ici à trois ans ; c'est un objectif que nous portons tous. Le rôle du parlementaire consiste à exercer un contrôle sur la mise en œuvre de cette politique. Or ce rôle semble oublié.

Permettez-moi de citer quelques exemples précis en m'appuyant sur votre rapport. Lorsque vous définissez la diplomatie culturelle, vous y consacrez un chapitre qui aborde les Alliances françaises, les Instituts français, les conseillers de coopération et d'action culturelle (Cocac), puis vous passez à un autre chapitre dédié à l'université. Cette approche révèle selon moi une pensée en silos dont nous nous efforçons de sortir depuis huit ans. Or Expertise France, par exemple, relève pleinement de la diplomatie des sociétés civiles, et le cas que vous avez cité, celui de l'expert retiré d'un ministère et remplacé par un expert russe, l'illustre bien.

Refuser à un chercheur reconnu dans sa discipline un visa pour assister à un colloque auquel il a été invité est une absurdité – je crois que tout le monde s'accordera sur ce point. Mais il ne s'agit pas d'un problème politique. Il s'agit d'un problème d'ordre administratif. Et notre rôle, en tant que parlementaires, consiste à trouver une solution pour éviter une telle situation, et à faire appliquer la politique décidée par la nation.

À ce sujet, je rappelle ici ma proposition de placer auprès du premier ministre un commissaire exécutif aux mobilités d'influence. C'est la seule manière de procéder. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de l'intérieur continueront de se quereller si nous n'y mettons pas bon ordre.

Je vous donne un autre exemple. Un récent rapport parlementaire relate qu'au Sénégal, la France traite 30 000 demandes de visa en deux mois, et très peu pendant les dix autres mois. Pourtant, nous raisonnons en équivalents temps plein (ETP). C'est absurde. Soit les fonctionnaires en poste parviennent à gérer cet afflux de demandes et s'ennuient pendant dix mois, soit, et c'est le cas, ils n'y parviennent pas et les difficultés persistent au moment des demandes de visas étudiants. Régler un tel dysfonctionnement ne relève pas de la définition d'une politique, mais du contrôle, par les parlementaires, de l'application des politiques publiques.

Enfin, le rapport ne fait pas mention d'un outil que nous avons inventé dans cette commission, le fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), que l'on appelle désormais le Fonds Équipe France (FEF) : je crois que nous devrions dynamiser et imposer cet outil, et cette proposition pourrait s'ajouter à celles qui émaillent ce rapport.

M. Jean-Paul Lecoq (GDR). Madame Sebaihi, vous avez dit lors de la présentation de votre rapport, dont la qualité est indéniable, que la France n'avait pas su percevoir certaines évolutions. Je pense plutôt que la France n'a pas voulu les percevoir. La France, en effet, a accordé un soutien quasi inconditionnel à de nombreux dictateurs africains, ce que les groupes politiques de gauche ont vivement critiqué. Les voix ne manquaient pas pour déplorer ce soutien à des dirigeants qui opprimaient leur peuple, emprisonnaient, torturaient et bafouaient la démocratie. Mais l'État français n'a pas voulu les entendre, et notre pays a fermé les yeux sur des agissements face auxquels nous aurions dû, au nom de nos valeurs, nous exprimer. Je l'ai souvent dit dans cette commission : à nos amis, il faut avoir le courage de dire qu'ils se conduisent mal et franchissent des lignes rouges. Nous ne l'avons pas fait, et c'est pourquoi les forces aujourd'hui au pouvoir dans ces pays, portées par la réaction populaire, éprouvent de la défiance vis-à-vis de la France.

Par ailleurs, tant que nous considérerons l'aide publique au développement (APD) comme un moyen de servir nos intérêts ou ceux de nos entreprises, nous ne serons pas bien compris. L'APD doit servir nos valeurs, l'amitié entre les peuples, la solidarité ; des principes qui font la France. Notre pays n'est pas les États-Unis, et nous ne sommes pas des hommes d'affaires. Nous, députés, nous ne nous déplaçons pas pour faire du commerce, mais pour porter des messages et améliorer les relations entre les peuples.

Notre politique de délivrance des visas est scandaleuse. J'ai en mémoire ce cardiologue de l'hôpital du Havre qui n'a pas pu inviter ses parents à son mariage, car les visas leur ont été refusés, ou cet étudiant sénégalais en physique nucléaire qui avait besoin d'un stage pratique qu'aucune entreprise sénégalaise ne pouvait lui offrir, et qui n'a pas obtenu son visa pour achever sa formation en France. On pourrait multiplier les exemples.

Je me souviens aussi du silence de la France lors de l'arrestation de Laurent Gbagbo et de son transfèrement devant la Cour pénale internationale (CPI). Nous étions très peu nombreux dans les manifestations de soutien, auprès des Ivoiriens vivant dans notre pays et qui ne comprenaient pas la position française. En Côte d'Ivoire, cet épisode est resté dans les mémoires.

Mesurer les évolutions en Afrique, c'est prendre conscience que le Kenya est aujourd'hui un leader mondial du numérique. Cela signifie que les pays africains se prennent en charge, assument et sont à la pointe dans certains domaines. J'ai exprimé dans un rapport mes craintes relatives à un colonialisme de l'espace, avec des pays riches qui occupent toutes les orbites, ne laissent aucune place aux pays africains et les forcent à passer par des sociétés occidentales.

Enfin, comme vient de le rappeler monsieur Cadalen, l'attitude actuelle de la France vis-à-vis de la Kanaky Nouvelle-Calédonie soulève des interrogations. Je rappelle que la France est toujours interpellée à la Quatrième commission des Nations unies sur sa politique coloniale dans le cadre des processus de décolonisation. Ce sujet influence nos relations avec les anciens pays colonisés, car les peuples africains observent notre attitude.

M. Kévin Pfeffer (RN). Il y aurait beaucoup à dire sur l'échec des politiques menées depuis 2017, en particulier sur le continent africain, mais je me concentrerai sur notre politique d'influence à travers l'enseignement supérieur et la délivrance de visas étudiants.

Aujourd'hui, la France accueille environ 450 000 étudiants étrangers, soit 15 % des étudiants dans notre pays. La délivrance de visas étudiants a fortement augmenté, au point de devenir la première source d'immigration. Cette situation représente un coût significatif pour les finances publiques, estimé à près de 1 milliard d'euros par an. Elle pose également une question d'efficacité. D'abord, le taux d'échec des étudiants africains, dont il est souvent question dans le rapport, est très important, atteignant presque 75 % au niveau de la licence. Ensuite, une part importante de ces étudiants s'installe durablement en France, souvent pour des motifs familiaux, transformant ainsi un dispositif académique utile en vecteur d'immigration pérenne.

Dans ce contexte, je rappelle la position constante du Rassemblement national : la diplomatie ne peut se limiter à encourager une accélération migratoire dans le seul but de préserver notre image. Contrairement à ce qui a été dit, c'est bien l'intérêt national qui devrait former le socle de toute politique étrangère, y compris l'aide au développement.

En revanche, nous soutenons pleinement la proposition visant à développer l'implantation de l'enseignement supérieur français à l'étranger. C'est une stratégie d'influence efficace et intelligente. L'exemple du Vietnam, avec quarante-six formations délocalisées ayant formé près de 15 000 ingénieurs en vingt-cinq ans, est éclairant. Cependant, cette politique doit respecter deux conditions claires : elle ne doit pas être financée par le contribuable français et elle doit permettre aux étudiants de se former et de travailler dans leur pays. Elle ne saurait en aucun cas devenir un canal détourné facilitant l'installation en France.

Je souhaite exprimer une réserve importante concernant l'orientation générale de votre rapport. Vous insistez, mesdames les rapporteuses, sur la frustration ressentie par certains ressortissants étrangers face au refus de visa, en particulier en Afrique, et sur les conséquences présumées de ces refus sur l'image de la France. Il serait bon, au contraire, de toujours rappeler que l'obtention d'un visa français est un privilège que nous octroyons et ne sera jamais un droit. Notre priorité ne doit pas être de satisfaire des attentes extérieures en matière de visas, mais de maîtriser et de réguler davantage l'immigration dans l'unique intérêt des Français.

Comme vous, nous estimons que la France doit faire preuve de davantage de clarté dans ses intentions vis-à-vis de l'étranger. C'est l'objet de vos propositions 11 et 13. On ne peut pas en permanence entretenir cette contradiction qui consiste à vouloir rendre notre pays toujours plus attractif tout en limitant le nombre de visas délivrés. Entre ces deux orientations, il faut choisir. À cet égard, la réponse du Rassemblement national est sans ambiguïté : la limitation des visas doit primer. C'est pourquoi une information claire sur le nombre limite de visas délivrés doit être diffusée dans chaque ambassade, afin que les ressortissants étrangers en aient connaissance avant leur demande.

En conclusion, le groupe Rassemblement national exprime son opposition à certaines préconisations du rapport. Nous ne bloquerons pas sa publication par un vote défavorable mais nous nous abstiendrons.

M. Vincent Ledoux (EPR). Avant même d'examiner les conclusions de ce rapport, dont je salue les attendus, il me paraît utile que nous nous entendions sur la notion de « monde postcolonial ». Postcolonial est un terme qui ne désigne pas simplement une période historique située après les indépendances. C'est une grille de lecture du système international contemporain, qui rappelle que certaines perceptions diplomatiques, certaines mobilités humaines et certains équilibres économiques restent encore marqués par des héritages anciens.

Toutefois, cette grille de lecture ne peut devenir une doctrine diplomatique. Comme l'écrivait Léopold Sédar Senghor, il doit s'agir aujourd'hui d'un « *rendez-vous du donner et du recevoir* ». Cette formule dit quelque chose de profondément juste sur ce que doit être aujourd'hui la relation entre la France et ses partenaires historiques : ni domination, ni repentance, mais une relation de réciprocité.

La politique étrangère de la France ne peut être ni une politique d'oubli, ni une politique d'expiation – elle doit être une politique de la relation. C'est un peu ce que disait le pape Léon XIV lors de son déplacement à Alger : il ne faut pas verser dans une repentance excessive, et savoir passer à autre chose, sans pour autant oublier.

Certes, il existe aujourd'hui des tensions avec certains partenaires, la concurrence stratégique d'autres puissances s'affirme et certaines perceptions restent marquées par l'histoire. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait un rejet global de la France. Les liens humains demeurent considérables, les demandes universitaires restent très fortes, les diasporas constituent un levier majeur et la langue française reste un espace commun particulièrement vivant. Autrement dit, la relation change, elle se transforme, mais elle ne disparaît pas.

Mesdames les rapporteuses, comment la France peut-elle, selon vous, adapter concrètement ses instruments d'influence, ses instruments universitaires, culturels et de mobilité, pour répondre à cette attente d'égalité relationnelle, sans renoncer à ses intérêts stratégiques ni à ses responsabilités internationales ?

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. Avant de répondre aux nombreuses questions, j'aimerais commencer par une mise au point : je ne pense pas qu'il soit très utile de parler de « pitrerie » à propos d'un ministre. De tels termes sont blessants et offensants. On peut ne pas apprécier certains ministres ou présidents mais nous devons respecter les fonctions. Dans un pays où le climat est difficile et où les épisodes de violence envers les responsables politiques se multiplient, il serait bon que, entre nous, nous respections les fonctions de ministre et de président de la République.

Certains se plaisent à rappeler que la France a été mise dehors du Mali, du Burkina Faso et du Niger, omettant les coups d'État qui s'y sont produits. Pour ma part, je suis assez fière de ne pas dialoguer avec des putschistes. Lorsqu'on repense à l'état du Niger avant le coup d'État, et à son développement sous l'impulsion du président Mohamed Bazoum, le nombre de routes et d'écoles en construction, les avancées en matière d'électrification, on ne peut que constater un recul. Face à une absence totale de démocratie, je ne vois pas comment nous pourrions discuter avec ces États. En revanche, si les relations avec certains des autres pays africains relèvent parfois du « je t'aime, moi non plus », elles sont dans l'ensemble excellentes.

Je regrette que nous ayons rendu plus difficile l'obtention des visas. D'ailleurs, je profite de cette prise de parole pour remercier le ministre de l'intérieur Laurent Nuñez, qui a largement amélioré la situation avec de nombreux pays. Ses dernières circulaires vont dans le bon sens, notamment celles concernant le renouvellement des titres de séjour pour les étrangers en France. Je pense que son action nous rend service.

Je remercie monsieur Ledoux d'avoir cité Léopold Sédar Senghor pour mettre en avant la notion de réciprocité : cela me permet de répondre à la remarque de monsieur Pfeffer. Si nous ne faisons pas un effort significatif sur les visas, alors j'invite les pays africains à imposer des visas à leur tour. Il serait assez piquant qu'au nom du principe de réciprocité, le Maroc, le Sénégal ou la Côte d'Ivoire instaurent des visas pour les Français et que ceux-ci se voient refuser l'entrée dans ces pays. Je ne suis pas certaine que nos compatriotes apprécieraient, qu'il s'agisse des entrepreneurs qui investissent dans ces pays ou des touristes qui s'y rendent en vacances.

Lorsqu'un jeune a étudié du cours préparatoire (CP) à la terminale dans un lycée français à l'étranger – ce qui, à défaut de bourse, implique de payer des frais de scolarité élevés – et que la promesse d'une poursuite des études en France n'est pas tenue parce qu'un visa est refusé, je trouve cela scandaleux. Lorsque des artistes ou des membres de la société civile africaine invités par l'Élysée au sommet Afrique-France de Montpellier se voient refuser leur visa, ou l'obtiennent trop tardivement pour arriver à temps, c'est tout autant déplorable.

Je pense, monsieur Petit, que nous remplissons pleinement notre mission de parlementaires en produisant ce rapport, pour lequel nous avons auditionné des représentants du Quai d'Orsay, du ministère de l'intérieur ou de l'Agence française de développement (AFD). Nous avons exercé notre rôle de contrôle et d'évaluation de nos politiques publiques, en les confrontant à la réalité du terrain telle que l'ont remontée les associations et les jeunes que nous avons rencontrés en Afrique.

Monsieur Lecoq estime que la France soutient des dictatures. Depuis le discours de Ouagadougou, je ne crois pas que cela soit vrai. La France soutient les sociétés civiles, l'État de droit et les institutions. Je peux en témoigner par expérience, en tant que députée d'une circonscription rassemblant quarante-neuf pays. Trop souvent, des responsables politiques me sollicitent, comme si je pouvais faire élire un chef d'État en Afrique. Je leur réponds ce que le président de la République a lui-même affirmé, à savoir que la France ne fait pas d'ingérence dans les élections, et que les pratiques en vigueur à l'époque de la Françafrique étaient derrière nous. Nous assumons cette position, alors même qu'elle est susceptible de nous être défavorable lorsque les politiques qui nous ont sollicités remportent les élections : ils nous en veulent de leur avoir refusé notre soutien, et les populations nous en

veulent, elles aussi, parce qu'elles imaginent que cette victoire est le fruit de notre soutien, ce qui est faux.

L'aide publique au développement est de grande qualité, elle répond à des demandes objectives et concrètes, sur le traitement des eaux ou l'agriculture, par exemple. Je regrette cependant qu'elle ne serve pas suffisamment nos intérêts, et j'estime qu'elle devrait être davantage mise au service de notre influence – je sais que certains n'apprécient pas ce terme, mais pour ma part je n'y suis pas opposée.

Je rappelle que notre APD est déliée, si bien que 50 % de son montant ne bénéficie pas aux entreprises françaises. Dès lors, les partisans et les opposants à l'aide au développement se trouvent dos à dos. D'un côté, ceux qui estiment qu'il faut cesser de mettre cette aide au service de nos intérêts feraient bien d'aller voir ce qu'en pensent les entreprises qui en bénéficient ; de l'autre, ceux qui veulent en finir avec l'APD mettraient au chômage des milliers de salariés d'entreprises françaises qui vivent de ces projets. Pour ma part, je considère que notre approche actuelle est équilibrée mais que nous devrions faciliter davantage l'accès de nos entreprises françaises à ces marchés.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. Des auditions et des rencontres que nous avons menées dans la perspective de ce rapport, il ressort que le lien entre les pays anciennement colonisés et la France reste extrêmement fort. Contrairement à ce que certains pensent, les populations de ces pays sont très connectées, elles suivent l'actualité française, nos chaînes d'information et nos débats. Elles connaissent parfois mieux la vie politique française que certains de nos concitoyens. Sur place, nous avons mesuré combien les questions relatives aux visas et aux titres de séjour non renouvelés, ainsi que les enjeux de mémoriels et de la construction d'un avenir commun, étaient des sujets importants.

À titre personnel, je m'oppose à l'intégration des mobilités étudiantes dans les chiffres de l'immigration. Cela n'a aucun sens, puisque l'accueil de 500 000 étudiants en France est une volonté politique.

Nous avons été alertées sur un changement de doctrine : la France irait désormais chercher en Afrique des étudiants pour combler des filières délaissées par les étudiants français. L'agence Campus France elle-même met en garde contre le risque d'une fuite des cerveaux. Au Sénégal, la volonté est claire : former leurs étudiants en France pour qu'ils reviennent travailler dans leur pays.

Que gagnons-nous à attirer des étudiants en France ? Cette attractivité participe du rayonnement de la France, au même titre que la francophonie, la culture et les valeurs démocratiques que nous portons. L'objectif de 500 000 étudiants est tout à fait louable, mais il suppose de créer des conditions d'accueil favorables. C'est la raison pour laquelle nous proposons des titres de séjour correspondant à la durée des études. Il est en effet absurde qu'un étudiant en licence, un cursus de trois ans, soit contraint de se rendre chaque année en préfecture pour renouveler son titre de séjour, passant ainsi la moitié de ses études sans papiers en règle à cause des délais de traitement. À cet égard, les annonces du ministre de l'intérieur sur le renforcement des effectifs en préfecture sont déterminantes, et au Sénégal, par exemple, on y est très attentif. Les parlementaires sénégalais que nous avons rencontrés attendent simplement un traitement d'égal à égal, et que l'on en finisse avec ce rapport entre dominants et dominés. Lorsque nous les avons interrogés sur ce rapport de domination, ils n'ont pas cité d'exemple précis, mais ils ont souligné que le traitement réservé par la France à

leurs étudiants et à leur diaspora était perçu comme tel. Il nous appartient, dès lors, de ne pas négliger ces questions, car elles revêtent une grande importance.

De la même manière, la question mémorielle n'est pas un sujet mineur. Si elle n'a pas été soulevée dans toutes nos auditions, pas plus que la question des réparations – ce qui, d'ailleurs, n'a pas manqué de nous surprendre –, elle est au cœur des préoccupations de la « Gen Z », cette jeune génération très connectée, qui se réclame parfois d'une histoire non écrite, donc racontée et parfois fantasmée. Elle a besoin de connaître son passé pour se construire. C'est pourquoi nous avons formulé des recommandations sur l'aspect mémoriel, afin que les demandes à cet égard ne soient pas réduites à de simples instrumentalisation par les États.

La jeune génération est en quête de reconnaissance et de vérité sur un passé commun. Nous pouvons répondre à cette demande par des symboles, tels que la création d'un musée de l'histoire coloniale, suggérée par plusieurs historiens. D'autres sujets pourraient être portés : par exemple, l'idée – que la France défend – de deux sièges permanents pour l'Afrique au Conseil de sécurité des Nations unies. La plupart des pays africains n'étaient pas indépendants lors de la création des instances onusiennes, et n'y sont pas suffisamment représentés, ce qui nourrit le reproche d'un « deux poids, deux mesures » en géopolitique. La France a tout à gagner à soutenir une telle initiative.

En ce qui concerne l'APD, je partage les vues de ma corapporteuse. Certains projets sont très utiles, d'autres échouent. J'ai cité l'exemple du téléphérique d'Antananarivo, qui n'est plus en service. Au cours de notre séjour, les Malgaches n'ont cessé de nous en parler : cet équipement est devenu une verrue sur la ville, le symbole du maintien de la présence française à Madagascar. En même temps, ils nous disaient ne pas savoir ce que fait la France dans ce pays. Il existe des projets financés, qui aboutissent, qui sont très utiles et répondent à des besoins concrets, et pourtant personne n'est au courant. Les Chinois, dès qu'ils construisent 200 mètres de route, plantent des drapeaux partout afin que l'on sache qu'ils sont les auteurs de ces travaux. Ils n'éprouvent aucun complexe, alors que la France, prisonnière de son passé, est presque honteuse de communiquer sur ses réalisations et sur les financements qu'elle apporte.

Par ailleurs, nous nous sommes aussi interrogés sur notre passivité face aux cyberattaques visant exclusivement la France, et à la désinformation qui alimente des slogans tels que « France dégage ! » au Sénégal.

Notre rapport se veut équilibré, ni dans l'autoflagellation ni dans la repentance. Nous avons besoin de comprendre les dynamiques à l'œuvre. La France a peut-être sous-estimé le désir d'émancipation de la jeunesse africaine, ce qui a provoqué des renversements politiques dans des pays dont nous soutenions les dirigeants en place depuis des décennies. Nous sommes dans un temps politique où il importe de se montrer réaliste vis-à-vis des aspirations de cette jeunesse, de son désir de tourner une page, après avoir bien compris les précédentes, et avant d'en écrire la suivante, sur un pied d'égalité avec la France. Le ressentiment est parfois une réalité, c'est vrai. Mais les attentes vis-à-vis de notre pays sont nombreuses. De manière générale, nous avons eu le sentiment, en préparant ce rapport, que les pays anciennement colonisés aiment la France, sa culture, ce qu'elle représente. Il n'y a pas de cassure, il n'y a pas de coupure, au contraire, le désir de construire ensemble est puissant.

M. Alain David, président. Nous en venons aux questions et interventions formulées à titre individuel.

M. Michel Guiniot (RN). Mesdames les rapporteures, vous écrivez dans l'introduction de votre rapport que le sentiment « antifrçais », et vous placez ce terme entre guillemets, est sporadique au sein des populations africaines. Vous citez le Mali, le Niger et le Burkina Faso mais vous semblez oublier les saccages de magasins français au Sénégal en mars 2021 et en mai 2023, ainsi qu'au Tchad en mai 2021.

Selon les résultats d'une grande enquête menée par l'Ichikowitz Family Foundation en 2020 sur l'ensemble du continent africain, la France ne recueille que 57 % d'avis positifs à l'échelle continentale, derrière les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Arabie saoudite ou encore la Russie. Ainsi, 71 % des Gabonais sondés avaient une mauvaise opinion de la France, tout comme 58 % des Togolais. Jean-Marc Simon, ancien ambassadeur dans plusieurs pays africains, qualifie ce ressenti antifrçais de « cyclique », et donne pour exemples les tensions à Dakar en 1958, au Tchad en 1975, en République centrafricaine en 1986, au Gabon en 1996 ou encore en Côte d'Ivoire en 2004.

Les manifestations antifrçaises sont nombreuses à l'étranger et tendent malheureusement à le devenir en France. Une étude de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) du 9 avril 2024 rappelle que 46 % des Français ont déjà été victimes d'agressions ou de discriminations à caractère raciste. J'ai du mal à identifier laquelle de vos quarante-deux propositions serait la plus efficace pour lutter contre ces manifestations et ce ressenti. S'il n'y en avait qu'une seule à retenir pour préserver et défendre l'image de la France, laquelle serait-ce ?

M. Frédéric Petit (Dem). J'ai entendu notre collègue du Rassemblement national évoquer une dichotomie entre l'attractivité de la France et le refus des visas, et se prononcer finalement pour le refus des visas, et donc contre l'attractivité de la France. C'est une position.

Ces propos me permettent de clarifier le mien sur le rôle des parlementaires. Celui-ci est double. Le premier rôle des parlementaires consiste à décider des politiques publiques menées par l'État. Nous devons les solliciter, les définir, les valider et les voter. Décider d'accueillir 500 000 étudiants étrangers en France, c'est une politique publique, et elle a été votée. Voici un peu moins de dix ans, nous regrettions d'être dépassés par des pays comme l'Australie, qui attiraient davantage d'étudiants que nous. Nous avons donc décidé de nous ressaisir. De 350 000 étudiants en 2017, nous avons prévu d'atteindre 400 000 en 2020, objectif que nous avons dépassé, pour être aujourd'hui à 450 000 et viser les 500 000 dans trois ans. Il s'agit bien d'une politique publique, que cette commission soutient dans son immense majorité. Dès lors, si l'on ne souhaite pas voir d'étudiants étrangers en France, c'est la politique publique elle-même qu'il faut dénoncer. En revanche, à partir du moment où cette politique existe, elle doit être prise en charge par l'administration. En l'occurrence, l'administration doit délivrer les visas nécessaires pour atteindre les objectifs de la politique publique.

Les améliorations apportées par le ministre de l'intérieur, que les rapporteures ont mentionnées, prouvent bien que le problème n'était pas politique, mais purement administratif, puisque le lien entre l'octroi d'un visa et l'utilité de ce dernier pour une politique publique n'était pas assuré. C'est là qu'intervient le second rôle des parlementaires, à savoir un rôle de contrôle des politiques publiques. Il nous appartient, en effet, de s'assurer que le pouvoir exécutif, non seulement annonce les politiques publiques, mais les met en œuvre.

M. Pierre Pribetich (SOC). J'aimerais, quant à moi, revenir sur les illusions et les fausses vérités proférées par notre collègue du Rassemblement national. Je pense, monsieur Pfeffer, que vous devriez aller voir ce qui se passe dans les filières universitaires, et lire plus attentivement le chapitre du rapport intitulé « *Faire de la coopération universitaire et scolaire une passerelle entre la France et ses partenaires historiques* ».

Dans le master 1 d'électronique de l'université où j'ai enseigné, par exemple, trente des quarante étudiants provenaient de pays du Maghreb ou d'Afrique. Sans eux, c'est simple : la filière fermerait. Dès lors, si vous réduisez les flux universitaires, vous tuez une grande partie de l'enseignement supérieur français. S'ils en ont les moyens, ces étudiants iront au Massachusetts Institute of Technology (MIT) à Boston ou à Caltech à Pasadena, ou bien ils iront en Inde, qui leur offrira un pont d'or.

Plutôt que de tarir ces flux d'étudiants et ainsi nous appauvrir, il nous appartient, au contraire et comme le suggère la proposition 25 du rapport, de structurer un dialogue fécond pour alimenter des filières françaises qui en ont besoin. Si vous imaginez que ces étudiants utilisent ces projets d'études comme des filières d'immigration déguisées, vous êtes dans un autre monde. Ces jeunes viennent pour faire leurs études. Le soir, les trois-quarts d'entre eux pédalent comme des damnés et livrent des pizzas pour Uber Eats ou Deliveroo, et sont épuisés le lendemain matin. C'est cela, la réalité. Il faut le dire fermement : leur venue en France est une force pour la diffusion de notre culture et pour notre rayonnement international.

Mme Dominique Voynet (EcoS). Je voudrais évoquer deux points. Le premier concerne les visas et la reconduction des titres de séjour. Vous avez souligné l'amélioration de la situation depuis l'arrivée de Laurent Nuñez au ministère de l'intérieur, et vous avez raison. Cependant, la situation à Mayotte reste très problématique : le bureau des étrangers est ouvert de façon aléatoire, au rythme des blocages organisés par des collectifs proches des députés mahorais.

Le second point concerne la crédibilité des institutions internationales, dont nous déplorons l'érosion dans un contexte de panne du multilatéralisme. Je rappelle que l'Organisation des Nations unies (ONU) a réaffirmé, à maintes reprises depuis 1974, le caractère comorien de Mayotte, ce que la France conteste, et que l'Union africaine plaide pour le respect des résolutions internationales concernant Mayotte. Puisque vous vous êtes rendues à Madagascar, mesdames les rapporteuses, j'aimerais savoir quelles pistes vous proposez pour sortir de cette crise.

Pour ma part, je pense qu'une politique qui se limite à entretenir de maigres relations avec Madagascar, le Mozambique, l'Afrique du Sud ou la Tanzanie, autrement dit à ne pas assumer une présence utile et positive de la France dans le canal du Mozambique, est une politique perdante. Finalement, on ne retient que la vivacité des attaques des parlementaires contre le gouvernement comorien et une difficulté réelle à créer des relations avec nos voisins dans la région, au moment où la diplomatie des pays qui exercent une influence sur les Comores, comme la Russie, les Émirats arabes unis ou l'Arabie saoudite, est très puissante.

M. Pierre-Yves Cadalen (LFI-NFP). La remarque de madame Lakrafi sur l'usage de certains termes tombe assez mal, puisque la semaine dernière, ici-même, j'ai demandé expressément au président Bruno Fuchs que la commission des affaires étrangères prenne une position publique et écrive au Quai d'Orsay pour que l'ambassadeur des États-Unis soit

convoqué à la suite des insultes inacceptables que Donald Trump a proférées contre le président de la République. Pour l'instant, ces demandes sont restées vaines.

Il se trouve que je suis par ailleurs un passionné de la langue française, et que je consulte le Trésor de la langue française informatisé, un excellent dictionnaire en ligne. On y trouve, à l'entrée « *pitre* », la définition suivante : « *personne qui fait rire son entourage par ses plaisanteries* ». En parlant des pitreries de Bruno Retailleau, mais aussi d'Éric Ciotti, je voulais dénoncer l'utilisation qu'ils ont faite de la question algérienne à des fins relevant uniquement d'intérêts de politique intérieure. Ce faisant, ils n'ont fait rire que les leurs et ont consterné tout le monde, de la diplomatie française à ceux qui sont attachés à des relations correctes avec l'Afrique, en passant par certains membres du gouvernement, restés pourtant silencieux.

Vous vous félicitez de ne pas entretenir des relations avec des gouvernements issus de coups d'État. Je passe sur les coups d'État passés, comme ceux qui ont renversé Patrice Lumumba ou Thomas Sankara avec l'appui de la France. Mais aujourd'hui, quelles sont nos relations avec l'Arabie saoudite, un régime autoritaire qui a torturé et massacré le journaliste Jamal Khashoggi ? En réalité, la France entretient des relations avec de nombreux régimes autoritaires. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire : cela s'appelle la diplomatie. On ne choisit pas les régimes, la diplomatie se fait avec ce qui existe. Et de fait, il faut bien constater qu'en Afrique la France est en recul.

Enfin, je salue le décret publié aujourd'hui en Espagne, qui procède à une régularisation massive d'immigrés présents sur son territoire. C'est un signal positif envoyé à l'Afrique, car il s'agit de relations de coopération. Pensez-vous que les gens qui meurent en Méditerranée n'ont pas de famille, pas de proches, et que cela n'affecte pas profondément et sur le long terme les relations entre l'Europe et l'Afrique ? Sur ce point, mesdames les rapporteuses, je pense que nous serons d'accord.

M. Kévin Pfeffer (RN). Je tiens à répondre à mes collègues sur quelques points. D'abord, le Rassemblement national n'a jamais dit vouloir supprimer ou refuser tous les visas étudiants. Nous avons toujours dit que les savoirs délivrés par la France, et donc financés par l'argent des Français, doivent profiter majoritairement aux pays d'origine. Ces étudiants, dans leur grande majorité, ont par conséquent vocation à repartir dans leur pays pour en accélérer le développement.

Ensuite, au risque de surprendre monsieur Petit, je vous confirme que le Rassemblement national est défavorable aux politiques publiques menées en matière migratoire depuis quarante ans. Nous souhaitons précisément remettre en cause ces politiques afin qu'elles bénéficient en premier lieu à la France. C'est la volonté d'une grande majorité des Français, du moins ceux qui nous soutiennent. Nous ne sommes pas élus ici simplement pour prendre le problème par le petit bout de la lorgnette et contrôler les visas. Nous sommes là pour débattre des grandes politiques migratoires et, je le répète, nous nous opposons fermement à celles qui sont menées.

Enfin, madame Lakrafi, je ne peux m'empêcher de réagir à ce que vous avez dit tout à l'heure : « *Si nous ne faisons pas un effort significatif sur les visas, alors j'invite les pays africains à imposer des visas à leur tour* ». Je trouve cela particulièrement choquant de la part d'une représentante de la nation française, qui devrait d'abord défendre les intérêts nationaux. Une députée française ne devrait pas dire ça. Une députée française ne devrait pas réclamer des sanctions contre son propre pays. Ce bras de fer n'est pas souhaitable, mais j'ai envie de

dire : chiche ! Qu'ils mettent en place des visas pour les Français, qu'ils les refusent, et nous verrons bien qui aura le plus à y perdre.

M. Vincent Ledoux (EPR). Chacun aura pu observer que l'emploi par monsieur Pfeffer du mot « sanctions » pour évoquer la politique des visas est un lapsus assez saisissant, et révélateur de ce que serait la politique des visas si elle devait un jour se trouver entre les mains du Rassemblement national. Dans cette hypothèse, je n'ose imaginer ses effets délétères pour le rayonnement de la France.

Les jeunes Africains représentent approximativement la moitié du contingent des étudiants étrangers en France. Cette proportion, à mon sens, doit être réévaluée à la hausse. Nous devons être très offensifs sur ce sujet, car il s'agit d'un investissement, et pas seulement sur le territoire français. Les personnes qui ont réussi, dans l'exercice de leur profession, à générer des dynamiques dans leur pays d'origine, sont très fières de dire qu'elles ont été formées en France. J'ai cité Léopold Sédar Senghor. La grande amitié qui l'unissait à Georges Pompidou a été extrêmement utile à nos deux pays. Ces rencontres, ces passerelles sont absolument indispensables. Nier à la fois notre passé commun et l'avenir que nous allons construire ensemble, sous d'autres modalités, est tout à fait sidérant.

Je salue à mon tour la politique menée par Laurent Nuñez. Dans les Hauts-de-France, j'ai un excellent contact avec les associations d'étudiants africains, notamment sénégalais. Je les ai aidées à se structurer, et j'ai œuvré pour un dialogue permanent avec la préfecture, afin d'éviter que des ruptures d'égalité, des pertes de droits, d'accès à la santé ou au logement, ne plongent ces étudiants dans la précarité. Dès lors que les filières sont bien identifiées, que les acteurs sont bien structurés, et à la faveur de la nouvelle politique mise en œuvre par le ministère de l'intérieur, j'ose espérer que nous ferons des progrès.

J'avais même plaidé, dans un rapport, pour que l'aide au retour, destinée aux personnes en situation irrégulière – aide qui n'est pas très importante, mais qui est utile –, puisse également être attribuée aux personnes portant un projet pour leur retour dans leur pays, et qui seraient venues le préparer en France. Nous parlions tout à l'heure de fuite des cerveaux ; je pense notamment aux médecins, dont nous avons cruellement besoin. En même temps, je verrais d'un très bon œil que l'on forme en France de jeunes médecins africains, qu'ils y exercent un temps, puis qu'on les aide à retourner dans leur pays. Ce qui est bon pour les médecins le serait pour d'autres professions. L'AFD, qui dispose de fonds importants, pourrait concourir à un tel dispositif.

Enfin, je tiens à vous féliciter, mesdames les rapporteuses, de ne pas avoir à lire des fiches pour répondre aux questions des députés. Cela prouve que votre propos s'appuie sur un travail de terrain. C'est là que le politique a toute son utilité : aller voir, questionner, auditer et revenir ici avec sa sensibilité, mais aussi son ouverture au monde. Je vous remercie pour ce rapport tout à fait tonifiant.

M. Frédéric Petit (Dem). J'ai bien entendu ce que vous avez dit, monsieur Pfeffer : le Rassemblement national est opposé à la politique publique d'accueil de 500 000 étudiants étrangers. Mais cette politique, monsieur Pribetich vient de le démontrer, est précisément dans l'intérêt des Français. La recherche se fait dans le monde entier. Si nous nous fermons au monde, si nous nous contentons d'étudier et de faire de la recherche entre nous, si, par malheur, vous arrivez au pouvoir et que vous refusez que nos universités reçoivent des étudiants étrangers dans les proportions fixées par une grande politique publique, alors c'est notre université que vous appauvrerez.

J'en termine par deux brèves remarques. Premièrement, je rappelle que c'est dans cette commission qu'a été imaginé le dispositif des visas aller-retour. Deuxièmement, je vous invite à considérer ce qui se passe pour les réfugiés syriens en France. Depuis la chute du régime de Bachar al-Assad, l'administration les autorise à rentrer en Syrie avec un permis de voyage afin qu'ils évaluent la situation de la société civile, sans perdre leur statut de réfugié. Ce dispositif prouve que l'administration peut faire preuve d'intelligence dans l'application de la loi.

Mme Liliana Tanguy (EPR). Il est important de créer les conditions pour accueillir des étudiants d'Afrique mais je voudrais ici témoigner, puisque l'on parle de terrain, que dans les circonscriptions du Finistère et du Morbihan, nous avons des pêcheurs sénégalais, très appréciés par les patrons pêcheurs français parce qu'ils sont travailleurs et possèdent l'esprit marin. Je les évoque pour souligner l'importance d'exploiter toutes les possibilités qui apportent une plus-value à notre pays, y compris dans les territoires périphériques de la métropole.

Mme Sabrina Sebaihi, rapporteure. Ce débat est extrêmement intéressant et permet de clarifier les positionnements de chacun.

Monsieur Guiniot, vous avez évoqué, statistiques à l'appui, la mauvaise opinion que l'on a de la France dans certains pays d'Afrique. J'ai commencé mon propos en disant que dans de nombreux pays, les gens sont très connectés et suivent l'actualité politique française. J'ai presque envie de vous dire que cette mauvaise opinion, le Rassemblement national en est en grande partie responsable. Les propos qu'il tient systématiquement, en discriminant, en des termes racistes, une partie de la population ou certains pays, y participent largement. Aussi, plutôt que de se pencher sur les statistiques, je vous invite, monsieur Guiniot, à vous rendre auprès des sociétés civiles, et vous pourrez le constater par vous-même. Si vous avez vraiment à cœur les intérêts de la France, je vous engage à faire attention à la manière dont vous parlez de certains pays et de certaines nationalités. Ainsi, vous contribueriez à améliorer très largement l'image de notre pays.

Ces considérations m'amènent à la question des visas. Au cours de nos auditions, nous nous sommes beaucoup interrogées sur la politique des visas. Nous avons même évoqué l'idée que, pour éviter certains problèmes tels que celui posé par les obligations de quitter le territoire français (OQTF), la suppression totale des visas pourrait constituer une solution, car elle permettrait des mobilités libres.

Il est très révélateur que le Rassemblement national appréhende la question des visas non pas comme un outil utile de diplomatie et de coopération, mais sous le prisme de la sanction – c'est exactement ce que vous avez dit. Lorsque ma corapporteuse a suggéré une réciprocité si la France continuait à durcir sa politique d'attribution des visas – ce qui est logique, car refuser des visas est contraire aux intérêts de la France –, vous avez interprété cela comme une sanction. On peut donc constater que si demain, par malheur, vous arriviez au pouvoir, vous utiliseriez le levier des visas pour sanctionner certains États, ce qui est contraire aux intérêts de la France. Au moins, chacun connaît maintenant votre vision de la politique internationale et de la diplomatie.

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. Madame Voynet, notre présence dans le canal du Mozambique peut, certes, être perçue comme faible car il est vrai que notre pays, historiquement, a peu côtoyé cette zone. En revanche, nous sommes très présents et très actifs à Djibouti, ce dont témoigne le récent déplacement du Mouvement des entreprises de France

(MEDEF) et d'une délégation d'entreprises françaises déterminées à rayonner dans la région. La Tanzanie, quant à elle, bénéficie du travail extraordinaire de l'ambassadrice Anne-Sophie Avé, qui sait attirer des entreprises. À Madagascar, nous avons de plus en plus d'accords avec les universités et les entreprises. Dès lors, je ne crois pas que l'on puisse dire que la France est absente de ces pays, nos diplomates y sont actifs et d'ailleurs nous y sommes bien reçus.

« *Une députée française ne devrait pas dire ça...* ». J'ai beaucoup apprécié cette interpellation, monsieur Pfeffer. Pour moi, la réciprocité n'est pas une sanction ni une punition. Nous sommes des pays partenaires, et je pense que nous faire preuve d'intelligence plutôt que de nous adonner au petit jeu des gagnants et des perdants.

Pour améliorer notre image, il faut se rendre sur le terrain. J'ai l'honneur d'être élue d'une circonscription qui s'étend sur quarante-neuf pays, dont 80 % en Afrique subsaharienne. Je visite deux à trois pays tous les mois, et je puis attester que la France y est très appréciée, et que la demande de France croît sans cesse. Depuis le discours de Ouagadougou, j'observe que les partenariats fonctionnent bien, notamment dans les universités grâce aux doubles diplômes avec l'université Cheikh Anta Diop à Dakar, avec les universités au Maroc ou en Côte d'Ivoire. De plus en plus de jeunes optent pour une mobilité Sud-Sud, du Sénégal au Maroc, de la République centrafricaine au Sénégal, pour obtenir un double diplôme avec une école ou une université française, ce qui leur ouvrira des portes partout dans le monde.

À cet égard, je souhaite promouvoir une initiative qui répond à nos besoins de mobilité : le programme international mobilité employabilité francophone (PIMEF), créé avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) dont, au passage, je regrette que les subventions soient revues à la baisse, comme celles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). C'est un modèle de visa assimilable à un Erasmus francophone qui fonctionne très bien, avec déjà cent universités partenaires. Soutenons-le, car de plus en plus d'universitaires français souhaitent aussi l'utiliser pour étudier en Afrique.

M. Jérôme Buisson (RN). Je souhaite revenir sur deux points. Vous avez affirmé, madame Sebahi, que le Rassemblement national était responsable de la mauvaise image de la France à l'étranger. Vous avez le droit de le penser, j'ai aussi le droit de trouver cette idée totalement disproportionnée. Le patriotisme est l'une des valeurs les mieux partagées. Il n'y a pas plus patriotes qu'un Marocain, un Tunisien ou un Sénégalais. Ce que nous faisons en France, je ne crois pas qu'ils nous le reprochent car ils partagent nos sentiments.

L'idéologie qui fait du mal, ce n'est pas la nôtre : c'est celle que porte l'extrême gauche, c'est l'idéologie du décolonialisme et de la repentance qui, des décennies après la décolonisation, entretient un ressentiment au lieu de tourner la page. C'est elle, l'extrême gauche, qui fait sans cesse des piqûres de rappel sur le ressentiment envers la France. C'est comme cela que l'on se retrouve avec nos armées éjectées de plusieurs pays africains, alors qu'elles y apportaient, dans la plupart des cas, sécurité et tranquillité.

M. Pierre-Yves Cadalen (LFI-NFP). Notre collègue du Rassemblement national devrait apprendre que l'extrême gauche, comme Lutte ouvrière ou le Nouveau Parti anticapitaliste, n'est pas représentée dans l'hémicycle. Surtout, il est absurde de dire que...

(Des propos sont tenus hors micro par un député du groupe Rassemblement national).

Pardon ? Quelqu'un ici vient de parler d'antisémitisme ? Nous sommes précisément la force qui lutte contre tous les racismes, alors taisez-vous ! C'est une honte ! Si vous voulez nous faire un procès, allez-y ! Ce genre de propos est inadmissible. Vous ne pouvez pas dire « *il n'y a que la vérité qui blesse* », vos propos sont diffamatoires. J'ai d'ailleurs intenté un procès en diffamation contre le président du conseil départemental du Finistère parce qu'il m'a traité d'antisémite, donc ça suffit.

Sur la situation postcoloniale, le rapport le dit très bien : le travail de mémoire est absolument central. Assez de reprendre à l'envi ce terme galvaudé de repentance, qui est le terme d'Éric Zemmour. Il est important de reconnaître les faits. Lorsqu'a éclaté une polémique parce que le journaliste Jean-Michel Apathie avait rappelé que le général Bugeaud enfumait des Algériens dans des grottes, des intellectuels de votre côté ont crié au scandale. Non, il faut reconnaître les faits tels qu'ils sont. C'est à partir d'une lecture partagée de l'histoire que nous pourrons avancer ensemble et lutter, depuis les rives de la Méditerranée et de l'Atlantique, contre toutes les formes de racisme. C'est cela qui fonde la tradition républicaine de la France, et ceux qui ont combattu cette tradition républicaine, ils siègent de votre côté.

Mme Amélia Lakrafi, rapporteure. J'aimerais ajouter un dernier point sur nos armées. Monsieur Buisson a affirmé qu'elles avaient été « *éjectées* » de certains pays africains. C'est faux. Nos armées n'ont pas été éjectées, elles ne sont pas parties du jour au lendemain, c'est la France qui a décidé de les retirer. Je rappelle qu'un plan de départ progressif a été établi en 2017, parce que nous voulions justement faire évoluer nos relations avec ces pays.

Le dernier exemple en date est la République centrafricaine : nous avons décidé de fermer notre base, ce qu'à titre personnel j'ai regretté. Le président centrafricain Faustin-Archange Touadéra était d'ailleurs opposé à ce départ ; cette base, avec 200 militaires français, lui avait sauvé la vie avant son élection. Nous sommes partis probablement pour des raisons budgétaires. Malheureusement, les Russes ont pris la place.

*Conformément à l'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale, à l'issue des échanges, la commission **autorise** la publication du rapport d'information qui lui a été présenté.*

La séance est levée à 12 h 15.

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Clémentine Autain, M. Guillaume Bigot, M. Jorys Bovet, M. Jérôme Buisson, M. Pierre-Yves Cadalen, Mme Sophia Chikirou, M. Alain David, M. Michel Guiniot, Mme Sylvie Josserand, Mme Brigitte Klinkert, Mme Amélia Lakrafi, Mme Constance Le Grip, M. Jean-Paul Lecoq, M. Laurent Mazaury, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Kévin Pfeffer, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Liliana Tanguy, Mme Dominique Voynet

Excusés. - Mme Nadège Abomangoli, M. Sébastien Chenu, Mme Christelle D'Intorni, Mme Christine Engrand, M. Olivier Faure, M. Marc Fesneau, M. Bruno Fuchs, M. Perceval Gaillard, Mme Clémence Guetté, M. Arnaud Le Gall, Mme Marine Le Pen, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, Mme Mathilde Panot, M. Davy Rimane, Mme Michèle Tabarot, M. Laurent Wauquiez, M. Christopher Weissberg, Mme Estelle Youssouffa